

Documentation de l'enquête Aide sociale des départements

Volet « Dépenses »

26 juin 2023

Sommaire

A. Présentation de l'enquête	2
B. Organisation de la collecte des données sur l'année N	3
1. Calendrier de production.....	3
2. Mode de collecte	3
C. Méthodes d'estimations	3
1. Repérage et corrections des données aberrantes	3
2. Imputation de données estimées pour remplacer les valeurs manquantes et/ou les erreurs de saisie	4
3. Publications et résultats	7
4. Descriptions des bases de données brutes	7
Annexe 1 - Données redressées et corrigées de la non-réponse diffusées sur data.drees...	8
Annexe 2 -Données diffusées uniquement dans le cadre de la base de données brutes complète.....	10
Annexe 3 – Bordereaux ponctuels	12

A. Présentation de l'enquête

L'aide sociale comprend des prestations et services destinés aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de faire face à un état de besoin en raison de la vieillesse, du handicap ou de difficultés sociales. Elle s'exerce dans quatre domaines principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées, l'aide sociale à l'enfance ainsi que l'aide aux personnes en situation de précarité.

L'aide sociale relève de la compétence des conseils départementaux depuis les lois de décentralisation de 1982-1983. Ils ont, depuis, l'obligation d'élaborer et de transmettre à l'État des données statistiques relevant de ces compétences (articles R1614-28 à R1614-35 du code départemental des collectivités territoriales).

Le champ d'intervention des départements s'est élargi depuis les premières lois de décentralisation avec le transfert aux conseils départementaux de prestations auparavant financées par l'État (le RMI par exemple), ou la création de nouvelles prestations financées par les départements (l'allocation personnalisée d'autonomie –APA- créée en 2002, la prestation de compensation du handicap – PCH - en 2006).

Chaque année depuis 1984, le service des statistiques, des études et des systèmes d'information (SESI) puis la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) recueille auprès des conseils départementaux des informations sur les bénéficiaires des aides sociales, les personnels de ces collectivités et les dépenses associées.

Champ de l'enquête

L'enquête Aide sociale est une **enquête exhaustive**, collectée auprès de l'ensemble des conseils départementaux et autres collectivités en charge de l'aide sociale départementale (la Ville de Paris, la Métropole de Lyon, la collectivité européenne d'Alsace et les collectivités territoriales uniques de Corse, Guyane, Martinique et Mayotte).

En 2013, l'enquête a été pour la première fois adressée au département de Mayotte (sur la situation 2012). En 2015, la métropole de Lyon a été ajoutée au champ de l'enquête. Depuis 2018, c'est la collectivité de Corse qui renseigne l'enquête et non plus deux conseils départementaux séparés. En 2021, les collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont regroupées au sein de la collectivité européenne d'Alsace.

Plusieurs volets thématiques

L'enquête comprend plusieurs volets ([voir la présentation de l'enquête sur le site de la DREES](#)). Ce document traite de la collecte, des traitements et de la diffusion des données relatives aux **dépenses d'aide sociale**.

B. Organisation de la collecte des données sur l'année N

1. Calendrier de production

Février-Mars N+1	Préparation de la collecte lancée en N+1
Début mai N+1	Lancement de la collecte
Fin juillet N+1	Fin de la collecte
Décembre N+1	Diffusion des premières estimations provisoires sur l'année N, après corrections des données aberrantes et imputations des données manquantes après estimation
Mars N+2	Production de la base statistique définitive sur l'année N
Avril-Mai N+2	Mise à disposition sur data.drees des données nationales et départementales

2. Mode de collecte

Jusqu'à la collecte des données sur l'année 2016, le questionnaire était diffusé par mail au format Excel. Depuis, la collecte de l'enquête sur les dépenses d'aide sociale est réalisée sur un site internet dédié.

Le questionnaire de la dernière collecte est disponible sur le site internet de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-aide-sociale-aupres-des-conseils-departementaux>

C. Méthodes d'estimations

1. Repérage et corrections des données aberrantes

Un ensemble de contrôles de cohérence des données sont réalisés :

- Des contrôles historiques : pour chacun des questionnaires complétés par une collectivité, les données renseignées sont comparées avec celles fournies l'année précédente.
- Des contrôles de cohérence interne à chaque questionnaire renseigné sont également effectués. Sont vérifiées la cohérence entre les totaux et la ventilation de ceux-ci, la cohérence entre tableaux du questionnaire lorsque c'est pertinent.

Sur le site collecte, des contrôles automatiques sont mis en place pour détecter un maximum de ces erreurs afin de permettre aux départements de les repérer et de les corriger.

Ces données saisies sur la plateforme par les collectivités départementales et sans retraitements de la part de la DREES constituent **la base de données brutes**.

Des vérifications supplémentaires sont réalisées avant l'exploitation des données remontées par chaque département à savoir :

- s'assurer que les dépenses relatives aux aides à domicile (au niveau des bordereaux personnes âgées et personnes handicapées) comprennent bien les services d'aides ménagères et les allocations représentatives de services ménagers.
- vérifier que les dépenses liées aux services d'accompagnement (SAVS, SAMSAH, ...) ont bien été affectées au niveau du bordereau personnes handicapées (sinon le récupérer dans le bordereau Recap4 et le réaffecter).
- vérifier la bonne ventilation des dépenses de prestation de compensation du handicap (PCH) et d'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) entre les plus et moins de 60 ans.
- vérifier que les montants des actions éducatives (AED et AEMO) et de la prévention spécialisée ont été affectés au niveau du bordereau aide sociale à l'enfance (ASE) (sinon les récupérer dans le bordereau Recap4 et les réaffecter).

2. Imputation de données estimées pour remplacer les valeurs manquantes et/ou les erreurs de saisie.

Pour certains indicateurs, si le département ne parvient pas à corriger ou compléter certaines données, les valeurs manquantes ou aberrantes sont remplacées par des estimations, produites avec les différentes méthodes présentées dans le tableau ci-dessous. Les données ainsi redressées constituent la base de données statistiques, à partir de laquelle sont produits les résultats diffusés, sous la forme de fichiers excel, diffusés sur l'espace [data.drees](#) (Cf. [Annexe 1](#)).

Indicateurs	Noms des variables du questionnaire utilisées pour produire l'indicateur	Méthodes d'estimations ou corrections réalisées
Aide sociale à l'enfance (ASE)		
Dépenses brutes totales d'allocations*	ASE_A2	Prolongement de tendance sur 5 ans si ASE_A2 = 0
Dépenses brutes d'actions éducatives (AED et AEMO), hors dépenses de personnels départementaux*	ASE_A6	Prolongement de tendance sur 5 ans si ASE_A6 = 0
Dépenses brutes de prévention spécialisée, hors dépenses de personnels départementaux*	ASE_A7	Prolongement de tendance sur 5 ans si ASE_A7 = 0
Dépenses brutes de placement familial (assistants familiaux)*	ASE_A8	Prolongement de tendance sur 5 ans si ASE_A8 = 0
Dépenses brutes de placements hors familles d'accueil*	ASE_A9	Prolongement de tendance sur 5 ans si ASE_A9 = 0
Dépenses brutes totales de placements*	ASE_A8 + ASE_A9 + ASE_A10	
Autres dépenses d'ASE	ASE_A11 + ASE_A12 + ASE_A13	Donnée N-1 si [ASE_A11 + ASE_A12 + ASE_A13 = 0]
Recettes totales liées à l'ASE	ASE_E1	Prolongement de tendance sur 5 ans si [PH_E1 - PH_B2] <= 0
Dépenses brutes totales d'ASE*	ASE_A2 + ASE_A6 + ASE_A7 + [ASE_A8 + ASE_A9 + ASE_A10] + [ASE_A11 + ASE_A12 + ASE_A13]	
Dépenses nettes totales d'ASE*	ASE_A2 + ASE_A6 + ASE_A7 + [ASE_A8 + ASE_A9 + ASE_A10] + [ASE_A11 + ASE_A12 + ASE_A13] - ASE_E1	
Aide sociale aux personnes âgées (PA)		
Dépenses brutes d'APA à domicile*	PA_A2	Donnée DGFiP si NR
Dépenses brutes d'aide à domicile (hors APA, ACTP et PCH)	PA_A7 + PA_10	Prolongement de tendance sur 5 ans si PA_A7 = 0
Dépenses brutes d'aide à domicile*	PA_A2 + PA_A7 + PA_10	
Dépenses totales brutes d'APA*	PA_A1	PA_A2 + PA_A3 + PA_A4 + PA_A5
Dépenses d'aide en établissement hors APA (ASH)	PA_A8	1. Correspond à PA_A9 si > 0 2. Sinon = [PA_A8 - PA_A10] 3. Prolongement de tendance sur 5 ans si PA_A8 = 0
Dépenses d'APA versée au bénéficiaire en établissement	PA_A3	Donnée DGFiP si NR
Dépenses d'APA versée à l'établissement	PA_A4	Donnée DGFiP si NR
Dépenses brutes d'APA en établissement*	PA_A3 + PA_A4	
Dépenses d'accueil familial*	PA_A11	Prolongement de tendance sur 5 ans si PA_A11 = 0
Autres dépenses d'accueil	PA_A12	
Récupérations sur bénéficiaires, tiers payants, successions (ASH)	PA_C8	1. PA_C8 > 0 2. Sinon PA_C6
Dépenses d'aide sociale à l'hébergement (ASH) en établissement, après déduction des récupérations auprès des bénéficiaires, de leurs obligés alimentaires ou de leurs héritier*	PA_A8 - PA_C8	
Dépenses brutes d'aide à l'accueil*	[PA_A8 - PA_C8] + [PA_A3 + PA_A4] + PA_A11 + PA_A12	
Recettes APA hors subventions CNSA	PA_C1 + PA_D1	Donnée année N-1 si = 0
Recettes totales liées à l'aide sociale des personnes âgées	[PA_C1 + PA_D1] + PA_E6 - PA_C8 - PA_B6	
Autres dépenses personnes âgées	PA_A5 + PA_A13 + PA_A14 + PA_A15	Prolongement de tendance sur 5 ans si [PA_A13 + PA_A14 + PA_A15] <= 0
Dépenses brutes totales d'aide aux personnes âgées*	PA_A2 + [PA_A7 + PA_10] + [PA_A8 - PA_C8] + PA_A3 + PA_A5 + PA_A13 + PA_A14 + PA_A15 + PA_A4 + PA_A11 + PA_A12	
Dépenses nettes totales d'aide aux personnes âgées*	PA_A2 + [PA_A7 + PA_10] + [PA_A8 - PA_C8] + PA_A3 + PA_A5 + PA_A13 + PA_A14 + PA_A15 + PA_A4 + PA_A11 + PA_A12 - [PA_C1 + PA_D1 + PA_E6 - PA_C8 - PA_B6]	

*Les indicateurs diffusés sur data.drees après estimations ou corrections.

Indicateurs	Noms des variables du questionnaire utilisées pour produire l'indicateur	Méthodes d'estimations ou corrections réalisées
Aide sociale aux personnes handicapées (PH)		
Dépenses brutes de PCH*	PH_A3	Donnée DGFiP si NR
Dépenses brutes d'ACTP*	PH_A5	Donnée DGFiP si NR
Dépenses brutes d'autres aides à domicile (hors ACTP et PCH)	PH_A7 + PH_16	Prolongement de tendance sur 5 ans si NR ou = 0
Dépenses brutes d'aide à domicile*	PH_A3 + PH_A5 + PH_A7 + PH_16	
Dépenses brutes d'aide à l'hébergement et l'accueil de jour en établissement*	PH_A9 + PH_A14	Prolongement de tendance sur 5 ans si NR ou = 0
Dépenses des services d'accompagnement SAVS, SAMSAH...)	PH_A6 + PH_A17	Donnée N-1 si [PH_A6 + PH_A17] = 0
Dépenses d'accueil par des particuliers	PH_A15	Prolongement de tendance sur 5 ans si PH_A15 = 0
Autres dépenses d'accueil	PH_A18	Prolongement de tendance sur 5 ans si PH_A18 = 0
Dépenses brutes d'aide à l'accueil*	PH_A9 + PH_A13 + PH_A14 + PH_A15 + PH_A17 + PH_A18	
Recettes totales liées à l'aide sociale des personnes handicapées	PH_E1 - PH_B2	Prolongement de tendance sur 5 ans si [PH_E1 - PH_B2] <= 0
Autres dépenses personnes handicapées	PH_A19 + PH_A20 + PH_A21	Prolongement de tendance sur 5 ans si [PH_A19 + PH_A20 + PH_A21] <= 0
Dépenses brutes totales d'aide aux personnes âgées*	PH_A3 + PH_A5 + [PH_A7 + PH_16] + PH_A9 + PH_A13 + PH_A14 + PH_A15 + PH_A17 + PH_A18 + PH_A19 + PH_A20 + PH_A21	
Dépenses nettes totales d'aide aux personnes âgées*	PH_A3 + PH_A5 + [PH_A7 + PH_16] + PH_A9 + PH_A13 + PH_A14 + PH_A15 + PH_A17 + PH_A18 + PH_A19 + PH_A20 + PH_A21 - [PH_E1 - PH_B2]	
Aide sociale à l'insertion		
Dépenses totales brutes d'allocation du RSA*	RSA1_A10	Donnée DGFiP si NR
Recouvrements d'indus versés au titre du RSA	RSA1_A20 + RSA1_A21 + RSA1_A22	Donnée DGFiP si NR
Dépenses totales nettes d'allocation du RSA	RSA1_A10 - [RSA1_A20 + RSA1_A21 + RSA1_A22]	
Dépenses brutes d'insertion liées au RSA	RSA1_A9 - RSA1_A10	Donnée N-1 si NR
Dépenses nettes d'insertion liées au RSA	[RSA1_A9 - RSA1_A10] - RSA1_A23	Donnée N-1 si NR
Dépenses de contrats uniques d'insertion (CUI) des bénéficiaires du RSA*	RSA1_A14	Donnée N-1 si NR
Dépenses brutes d'insertion liées au RSA, hors CUI*	[RSA1_A9 - RSA1_A10] - RSA1_A14	
Dépenses totales brutes liées au RSA	RSA1_A9	Donnée DGFiP si NR
Dépenses totales nettes liées au RSA	[RSA1_A10 - [RSA1_A20 + RSA1_A21 + RSA1_A22]] + [[RSA1_A9 - RSA1_A10] - RSA1_A23]	
Dépenses brutes liées au RMI	Recap1_D11	
Dépenses nettes liées au RMI	Recap1_D11 - Indus RMA (DGFiP) - Indus RMI (DGFiP)	
Dépenses totales nettes liées au RSA, RSO, RMI, CUI, CI-RMA, contrats d'avenir et RSA expérimental*	[RSA1_A10 - [RSA1_A20 + RSA1_A21 + RSA1_A22]] + [[RSA1_A9 - RSA1_A10] - RSA1_A23] + [Recap1_D11 - Indus RMA (DGFiP) - Indus RMI (DGFiP)]	
Dépenses totales brutes liées au RSA, RSO, RMI, CUI, CI-RMA, contrats d'avenir et RSA expérimental*	RSA1_A9 + Recap1_D11	
Autres dépenses d'aide sociale		
Dépenses brutes de frais communs	Recap1_D7	Prolongement de tendance sur 5 ans si Recap1_D7 = 0
Recettes liées aux frais communs	Recap3_E7	Prolongement de tendance sur 5 ans si Recap1_D7 = 0 et Recap3_E7 = 0
Dépenses nettes totales de frais communs	Recap1_D7 - Recap3_E7	
Dépenses brutes d'autres interventions sociales	Recap1_D14	Prolongement de tendance sur 5 ans si Recap1_D14 = 0
Recettes liées aux autres interventions sociales	Recap3_E14	Prolongement de tendance sur 5 ans si Recap1_D14 = 0 et Recap3_E14 = 0
Dépenses nettes totales d'autres interventions sociales	Recap1_D14 - Recap3_E14	
Dépenses de personnel hors RSA et ASE	Recap1_A7 + Recap1_A9 + Recap1_A10 + Recap1_A12 + Recap1_A14	N-1 si [Recap1_A7 + Recap1_A9 + Recap1_A10 + Recap1_A12 + Recap1_A14 <= 0]
Dépenses de personnel liées aux personnes âgées ou handicapées	Recap1_A9 + Recap1_A10 + Recap1_A12	N-1 si [Recap1_A9 + Recap1_A10 + Recap1_A12 <= 0]
Reliquat ASE (Dépenses de personnel non comprises dans le bordereau ASE)	Recap1_D8 - ASE_A1	
Autres dépenses d'aide sociale – Total net*	[Recap1_D7 - Recap3_E7] + [Recap1_D14 - Recap3_E14] + [Recap1_A9 + Recap1_A10 + Recap1_A12] + [Recap1_D8 - ASE_A1]	
Autres dépenses d'aide sociale – Total brut*	Recap1_D7 + Recap1_D14 + Recap1_A9 + Recap1_A10 + Recap1_A12 + [Recap1_D8 - ASE_A1]	

3. Publications et résultats

La DREES diffuse les résultats nationaux provisoires sur [data.drees](https://data.drees.fr) en décembre N+1 et des résultats consolidés nationaux et départementaux au second trimestre N+2. Ce sont des indicateurs corrigés et redressés, et diffusés sous forme de séries (voir annexe 1). Enfin, certaines variables ne font pas l'objet d'une diffusion autre que la diffusion de la base de données brutes complète (voir annexe 2).

Les résultats de l'enquête sont utilisés et commentés dans diverses publications de la DREES, et notamment dans le cadre du panorama annuel de la DREES sur « L'aide et l'action sociales en France » dont la dernière édition est disponible [ici](#).

Ces données alimentent également plusieurs [indicateurs sociaux départementaux](#) (ISD).

4. Descriptions des bases de données brutes

Les bases de données brutes actuellement diffusées concernent les années 2015 à 2021.

Le fichier Excel « BASE_depenses_aaaa.xlsx » correspond à la base de données brutes de l'année aaaa. Il comprend une ligne par département. En 2015, 2016 et 2017, nous comptons 101 collectivités (hors Mayotte) dans la base car il existe encore 2 départements en Corse (Corse-du-Sud et Haute-Corse) et la métropole de Lyon, ayant les compétences du conseil départemental en matière d'action sociale, est considérée comme un département. En 2018, nous comptons 100 départements dans la base car les deux anciens départements corses forment la collectivité de Corse. En 2019 et 2020, nous passons à 101 collectivités avec la mise à disposition de données de Mayotte. À partir de 2021, on compte 100 collectivités avec la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour devenir la collectivité européenne d'Alsace.

Les intitulés de colonnes sont décrits dans le dictionnaire des codes associés « Dico_depenses_aaaa.xlsx ».

Annexe 1 - Données redressées et corrigées de la non-réponse diffusées sur data.drees

Aide sociale totale :

- Dépenses totales nettes d'aide sociale, par département et par région

Dépenses totales brutes d'aide sociale, par département et par région

Aide sociale aux personnes âgées :

- Dépenses nettes totales d'aide aux personnes âgées, par département et par région
- Dépenses brutes totales d'aide aux personnes âgées, par département et par région
- Dépenses totales brutes d'APA, par département et par région
- Dépenses totales brutes d'aide à domicile, par département et par région
- Dépenses totales brutes d'APA à domicile, par département et par région
- Dépenses totales brutes d'aide à l'accueil, par département et par région
- Dépenses d'aide sociale à l'hébergement (ASH) en établissement, après déduction des récupérations auprès des bénéficiaires, de leurs obligés alimentaires ou de leurs héritiers, par département et par région
- Dépenses brutes d'APA en établissement, par département et par région

Aide sociale aux personnes handicapées :

- Dépenses nettes totales d'aide aux personnes handicapées, par département et par région
- Dépenses brutes totales d'aide aux personnes handicapées, par département et par région
- Dépenses brutes d'aide à domicile, par département et par région
- Dépenses brutes d'ACTP, par département et par région
- Dépenses brutes de PCH, par département et par région
- Dépenses brutes totales d'aide à l'accueil, par département et par région
- Dépenses brutes d'aide à l'hébergement et l'accueil de jour en établissement, par département et par région

Aide sociale à l'enfance :

- Dépenses nettes totales d'aide sociale à l'enfance par département, hors dépenses de personnel à l'exception de celles liées aux assistants familiaux, par département et par région

- Dépenses brutes totales d'aide sociale à l'enfance par département, hors dépenses de personnel à l'exception de celles liées aux assistants familiaux, par département et par région
- Dépenses brutes totales d'allocations, par département et par région
- Dépenses brutes d'actions éducatives (AED et AEMO), hors dépenses de personnels départementaux, par département et par région
- Dépenses brutes de prévention spécialisée, hors dépenses de personnels départementaux, par département et par région
- Dépenses brutes totales de placements, par département et par région
- Dépenses brutes de placement familial (assistants familiaux), par département et par région
- Dépenses brutes de placements hors familles d'accueil, par département et par région

Aide sociale à l'insertion :

- Dépenses totales nettes liées au RSA, RSO, RMI, CUI, CI-RMA, contrats d'avenir et RSA expérimental, par département et par région
- Dépenses totales brutes liées au RSA, RSO, RMI, CUI, CI-RMA, contrats d'avenir et RSA expérimental, par département et par région
- Dépenses totales brutes d'allocation du RSA par département et par région
- Dépenses brutes d'insertion liées au RSA, hors CUI, par département et par région
- Dépenses de contrats uniques d'insertion (CUI) des bénéficiaires du RSA, par département et par région

Autres dépenses d'aide sociale (Services communs, autres interventions sociales et dépenses de personnel) :

- Autres dépenses d'aide sociale – Total net, par département et par région
- Autres dépenses d'aide sociale – Total brut, par département et par région

[Lien vers le jeu de données](#)

Annexe 2 -Données diffusées uniquement dans le cadre de la base de données brutes complète

Remarque : les questionnaires complets sont consultables dans le jeu de données présentant les bases de données brutes (voir dictionnaires des codes)

Données générales sur les dépenses d'aide sociale :

- Dépenses de fonctionnement par fonction et sous-fonction
- Dépenses de personnel et d'investissement
- Recettes de fonctionnement par fonction, sous-fonction et rubrique
- Champs particuliers de l'aide sociale (allocations jeunes majeurs et contrats jeunes majeurs, indemnités d'entretien des enfants placés chez des assistants familiaux, fonds d'aide aux jeunes [FAJ], fonds Solidarité pour le Logement [FSL], ...)

Prévention médico-sociale :

- Dépenses et recettes liées à la prévention médico-sociale
- Dépenses liées aux achats non stockés de matières et fournitures (médicaments, vaccins et sérums, autres produits pharmaceutiques...)
- Dépenses de services extérieurs (frais de formation, honoraires médicaux et paramédicaux, ...)
- Dépenses de personnel (titulaire et non titulaire)
- Dépenses liées aux participations et subventions versées

Aide sociale à l'enfance - Hors dépenses de personnel (sauf ceux liés aux assistants familiaux) :

- Dépenses et recettes liées à l'aide sociale à l'enfance
- Dépenses liées aux participations et subventions versées

Aide sociale aux personnes âgées (hors dépenses de personnel) :

- Dépenses et recettes liées à l'aide sociale aux personnes âgées
- Dépenses d'accueil par des particuliers
- Autres dépenses d'accueil
- Autres dépenses d'APA
- Dépenses liées aux participations et subventions versées

Aide sociale aux personnes handicapées (hors dépenses de personnel) :

- Dépenses et recettes liées à l'aide sociale aux personnes handicapées
- Dépenses de PCH des moins de 20 ans
- Dépenses des services d'accompagnement (SAVS, SAMSAH...)
- Dépenses d'hébergement en foyer, foyer occupationnel ou foyer de vie et foyer d'accueil médicalisé)
- Dépenses d'hébergement en maison de retraite
- Dépenses d'hébergement en établissement pour enfants handicapés
- Dépenses d'accueil par des particuliers
- Autres dépenses d'accueil
- Dépenses liées aux participations et subventions versées

Détails des dépenses de PCH et d'ACTP :

- Dépenses de PCH à domicile
- Dépenses de PCH en établissement
- Dépenses de PCH des moins de 60 ans
- Dépenses de PCH des plus de 60 ans
- Dépenses d'ACTP à domicile
- Dépenses d'ACTP en établissement
- Dépenses d'ACTP des moins de 60 ans
- Dépenses d'ACTP des plus de 60 ans
- Dépenses de PCH pour l'aide humaine*
- Dépenses de PCH pour l'aide technique*
- Dépenses de PCH pour l'aménagement du logement ou du véhicule, surcoûts liés au transport*
- Dépenses de PCH pour celles spécifique et exceptionnelle*
- Dépenses de PCH pour l'aide animalière*

* Données disponibles entre 2015 et 2018.

Revenu de solidarité active :

- Insertion sociale
- Santé
- Logement

- Insertion professionnelle
- Évaluation des dépenses engagées
- Dépenses de structure
- Dépenses d'allocations RSA (versements pour allocations forfaitaires, versements pour allocations forfaitaires majorées, versements facultatifs)
- Autres dépenses au titre du RSA
- Dépenses et recettes totales liées au RSA
- Versements au titre des contrats d'insertion - parcours emploi compétences (contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats initiative –emploi)
- Dépenses liées au revenu de solidarité pour les DROM
- Montant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)
- Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)
- Recouvrements des indus (allocations forfaitaires, allocations forfaitaires majorées, versements facultatifs)
- Autres recettes liées au RSA

Moyens affectés à la gestion du dispositif RSA :

- Dépenses de personnels affectés au dispositif RSA
- Autres dépenses dans le cadre de conventionnement avec des organismes partenaires (CAF, MSA, Pôle emploi, Communes, Centres communaux et intercommunaux d'action sociale et CIAS, autres organismes)

Annexe 3 – Bordereaux ponctuels

Précisions sur les dépenses d'insertion des bénéficiaires du RSA (sur les données 2020 et 2021)

Gestion de l'ASH et de l'APA (sur les données 2017 et 2018)

Gestion de la PCH (sur les données 2015 et 2016)